

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur le territoire de Pontivy Communauté

3 Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Axe 1 Pontivy Communauté : une dynamique territoriale à affirmer par un développement ambitieux

Objectif 1 : Développer une économie dynamique, diversifiée et pourvoyeuse d'emplois

Sous objectif 1 : Développer le tissu d'industries, d'artisans, de commerces et de services

- Accueillir un maximum d'entreprises pour générer de nouveaux emplois et assurer la diversification des activités économiques
- Assurer les conditions optimales pour l'implantation de commerces et de services de proximité au sein des centralités

Sous objectif 2 : Valoriser le fort potentiel touristique et de loisirs du territoire

- Mettre en valeur et développer les sites naturels touristiques existants
- Maintenir et développer le réseau d'itinéraires de promenade et randonnée pour les piétons, les cyclistes et les cavaliers

Sous objectif 3 : Soutenir et valoriser l'économie agricole

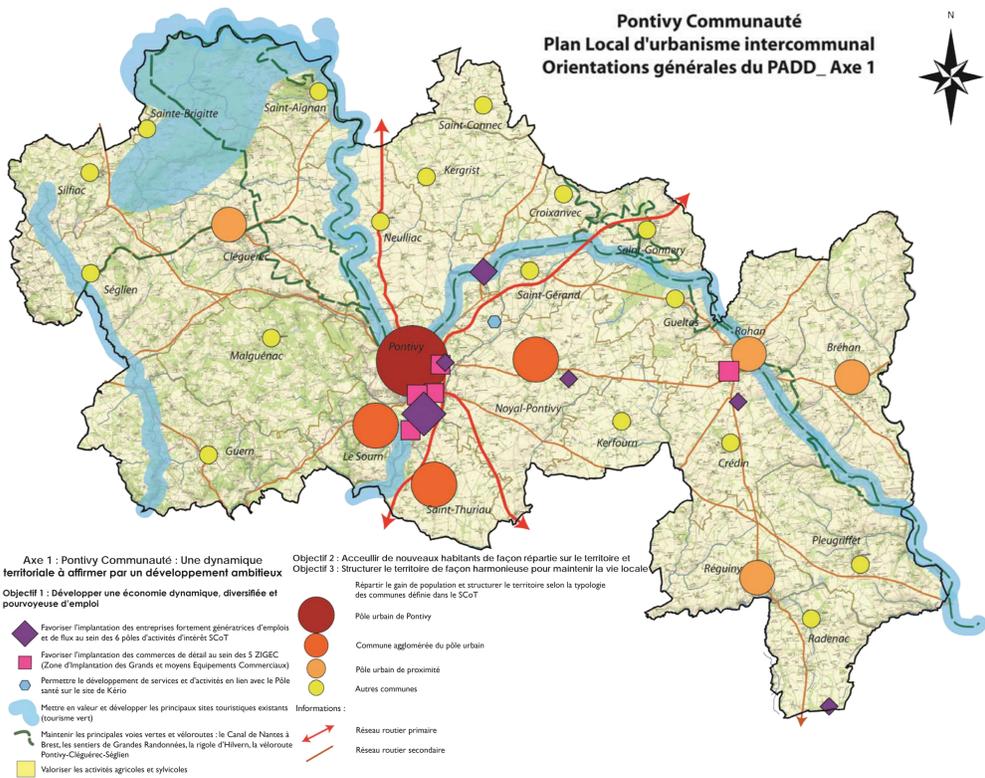
- Maintenir la quiétude des sites d'exploitation agricole
- Encourager et permettre la diversification et la valorisation directe des activités des exploitations agricoles

Objectif 2 : Accueillir de nouveaux habitants de façon répartie sur le territoire

- Viser un rythme ambitieux de croissance démographique permettant d'atteindre environ 50 650 habitants à l'horizon 2029, soit un gain d'environ 340 habitants par an en moyenne
- Permettre le renouvellement et un développement maîtrisé de toutes les communes pour préserver l'animation des bourgs et le maintien des services locaux

Objectif 3 : Structurer le territoire de façon harmonieuse pour maintenir la vie locale

- Associer le plus possible, au sein des espaces ruraux, une activité agricole dynamique, une vie résidentielle renouvelée (possibilités de réhabilitation, de changement de destination pour les bâtiments identifiés, voire de construction neuve en dent creuse dans les STECAL) et une activité économique locale (artisans, services...)



Axe 2 Pontivy Communauté : une attractivité territoriale à affirmer

Objectif 1 : Améliorer la desserte et sécuriser les déplacements sur le territoire

- Accompagner la réalisation des projets routiers structurants
- Encourager les changements de pratique des habitants en proposant des offres alternatives à l'usage individuel de la voiture :
 - en développant le réseau des cheminements doux de façon à mieux connecter les quartiers d'habitation et les équipements, services et commerces de proximité présents dans la ville de Pontivy et les bourgs
 - en développant le maillage des liaisons douces à l'échelle de Pontivy Communauté en s'appuyant sur le réseau des voies vertes existantes
 - en complétant le réseau d'aires de covoiturage sur le territoire

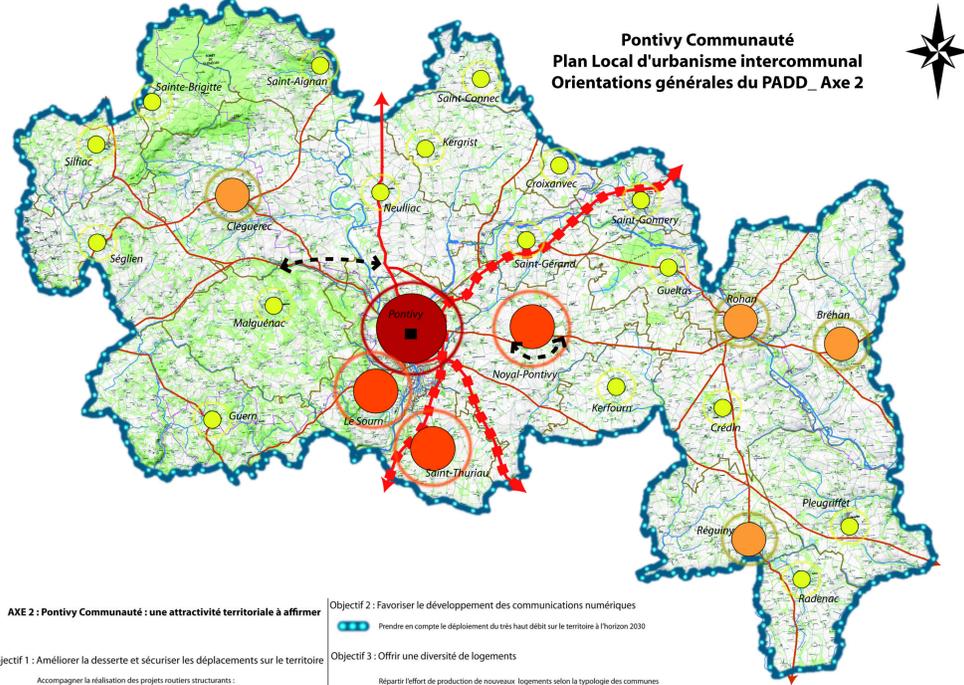
Objectif 3 : Offrir une diversité de logements

- Prévoir la réalisation d'environ 2 450 nouveaux logements en 10 ans en répartissant l'effort de production selon les typologies de communes définies, dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :
 - environ 47% au sein du pôle urbain aggloméré (Pontivy et les 3 communes agglomérées)
 - environ 22% au sein des pôles de proximité
 - environ 31% dans les autres communes

Objectif 4 : Adapter le niveau d'équipements et de services aux besoins des habitants d'aujourd'hui et de demain

Objectif 2 : Favoriser le développement des communications numériques

Prendre en compte le déploiement du très haut débit sur le territoire à l'horizon 2030



Axe 3 Pontivy Communauté : un territoire durable aux ressources à préserver et au cadre de vie à mettre en valeur

Objectif 1 : Préserver, mettre en valeur les paysages et le patrimoine naturel

Sous objectif 1 : Renforcer les identités paysagères du territoire

- Préserver les paysages emblématiques forts
- Protéger les éléments agricoles et naturels identitaires : haies, talus, chemins ruraux, bosquets...

Sous objectif 2 : Préserver le patrimoine naturel reconnu du territoire

Sous objectif 3 : Prévenir et accompagner les évolutions du paysage et du patrimoine naturel en lien avec les ressources du sous-sol



Objectif 2 : Préserver, mettre en valeur et animer le patrimoine bâti

- Obtenir le Label Pays d'Art et d'Histoire



Objectif 3 : Préserver et remettre en bon état les continuités écologiques

- Concilier les objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue avec les objectifs de développement urbain du territoire, en faisant de l'intégration environnementale des projets un principe prioritaire pour leur conception



Objectif 4 : Préserver la ressource en eau

- Poursuivre la protection et la valorisation des milieux inventoriés ayant un rôle hydraulique et écologique : talus, haies, cours d'eau, zones humides...



Objectif 5 : Prendre en compte les risques, les nuisances et les servitudes

- Préserver de l'urbanisation les zones naturelles peu ou pas urbanisées soumises à l'aléa inondation, pour leur rôle de champs d'expansion des crues
- Respecter le règlement des plans de prévention du risque inondation par débordement du Blavet amont et de l'Oust et informer en annexant les documents des PPRI au PLU



Objectif 6 : Favoriser la qualité urbaine des aménagements

- Veiller à l'insertion urbaine et à l'intégration paysagère des futures opérations et futures constructions
- Assurer la qualité urbaine des entrées de ville / de bourg et des espaces publics



Objectif 7 : Favoriser la sobriété énergétique et concourir à la diminution des émissions de gaz à effet de serre

- Promouvoir les énergies renouvelables et poursuivre le développement qui a déjà été engagé, en le conciliant avec les autres enjeux du territoire



Objectif 8 : Modérer la consommation d'espaces agricoles et naturels

- Réduire la consommation foncière en extension d'environ 30 % par rapport à la période précédente pour tous types de constructions, en cohérence avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Réaliser au minimum 30% de la production globale de nouveaux logements sur Pontivy Communauté sans nouvelle artificialisation de terres agricoles, c'est-à-dire par :
 - la requalification du bâti ancien,
 - le renouvellement urbain,
 - la densification du tissu bâti existant,

